



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil Communal de Payerne :

Préavis n°07/2016

Objet du préavis

Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie au chemin Joli-Clos

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Récemment, la société Sinef SA, pour le compte de Groupe E Celsius (anciennement Frigaz), a reçu des demandes de raccordement au gaz de propriétaires d'habitations du chemin Joli-Clos. Dans le cadre des relations interservices, Sinef SA s'est approché notamment du service de l'eau communale pour connaître ses intentions.

2. Objet du préavis

La conduite d'eau et de défense incendie, propriété communale, est entièrement sur le domaine privé. Les propriétaires privés ont été invités à une séance explicative sur l'enjeu du projet. Une lettre leur a été adressée pour accord de principe. Les propriétaires des fonds sur lesquels passe la conduite d'eau communale ont validé le document, sous réserve d'une inscription de servitude au Registre Foncier.

La conduite d'eau potable et de défense incendie de cette rue date de 1976, elle est en matériaux fibro ciment (Eternit). La cause des interventions consécutives à des fuites est principalement liée à la qualité de la conduite qui est entrée dans un processus normal de vieillissement.

La possibilité de changer notre conduite d'eau et de défense incendie, conjointement avec la pose de la conduite du gaz, nous est à nouveau offerte. Le tronçon compris entre le chemin du Sansui au Sud et le chemin Joli-Clos au Nord, constitue le projet qui est soumis (cf. plan ci-joint). Bien entendu, la société Sinef SA prend à sa charge la moitié des coûts du génie civil. Le remplacement de la conduite existante d'un diamètre de 125 mm, par une conduite d'un diamètre de 150 mm, conformément au Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE), ainsi que le remplacement de la borne hydrante, permettront d'améliorer de manière significative la qualité du réseau d'eau dans ce secteur.

Le déplacement de l'équipement privé du réseau d'eau potable sur la nouvelle conduite communale est entièrement pris en charge par la Commune. Chaque propriétaire sera informé qu'il est libre de remplacer son embranchement privé jusqu'au compteur, à ses frais. De plus, la possibilité lui est offerte de recouvrir d'un tapis final le solde de la surface de sa route, à ses frais (surface de la chaussée moins la surface des fouilles).

La mise en séparatif du réseau d'assainissement privé est déjà réalisée.

Les autres services (électricité, téléphone, etc.) ne sont pas intéressés à ce projet.

Les montants mentionnés ci-dessous sont issus de l'entreprise Sinef SA qui joue sur ce chantier le rôle de maître d'ouvrage. C'est elle qui s'occupe de mettre en soumission, selon la législation en vigueur sur les Marchés Publics. L'adjudication se fera d'entente entre les partenaires du projet.

Par conséquent, la Municipalité souhaite, dans le cadre de la maintenance du réseau d'eau communal, procéder au remplacement de cette conduite sur le tronçon précité.

3. Données techniques

Caractéristiques de la conduite :

- Conduite d'eau en fonte ductile diamètre 150 mm, longueur 125m.

Travaux de génie civil :

- La tranchée sera située sur le côté de la rue. Par conséquent, le trafic routier sera maintenu, tout au plus, il sera alterné à certains endroits.

Ces travaux sont planifiés pour septembre 2016 et dureront entre 4 et 5 semaines.

4. Coût des travaux

Devis estimatif :

Travaux de génie civil	Fr.	50'000. —
Travaux appareillage EP (fourniture et pose)	Fr.	40'000. —
Divers et imprévus	Fr.	<u>7'000. —</u>
Total HT	Fr.	97'000. —
TVA 8 %	Fr.	<u>7'760. —</u>
Total TTC arrondi	Fr.	<u>105'000. —</u>

Nous pouvons nous attendre à une subvention ECA de l'ordre de Fr. 10'000.—.

Récapitulation :

Total TTC	Fr.	105'000. —
Prestations communales	./.	Fr. 13'000. —
Subvention attendue de l'ECA	./.	<u>Fr. 10'000. —</u>
Total (TTC)	Fr.	<u>82'000. —</u>

5. Financement

Il est prévu de financer ces travaux par les fonds disponibles en trésorerie. Ceci n'entraîne aucune incidence sur le plafond d'endettement.

La Municipalité prévoit d'amortir la somme relative à la conduite d'eau et de défense incendie par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.280.8100 « Eaux, travaux futurs ».

6. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 07/2016 de la Municipalité du 11 mai 2016 ;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1** : d'autoriser la Municipalité à remplacer la conduite d'eau potable et de défense incendie du Chemin Joli-Clos pour un montant de Fr. 105'000.— (TTC), montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA ;
- Article 2** : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 92'000.— (TTC) (Fr. 105'000.— Fr. 13'000.—) par les fonds disponibles en trésorerie ;
- Article 3** : d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de Fr. 105'000.— (TTC), relatif à la défense incendie, dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, la subvention attendue de l'ECA, par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.280.8100 « Eaux, travaux futurs ».

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 11 mai 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

(LS)

C. Luisier Brodard

S. Wicht

Annexe : - Plan du tronçon
- Coupe type

Municipal délégué : M. André Jomini



Réseau de défense incendie

REPLACEMENT D'UNE CONDUITE

Chemin Joli - Clos

SITUATION 1/500

Payerne, le 29. avril 2016

visa :

Extrait : SIT Commune de Payerne



